vallée idéale développement

amiens aménagement

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE CONSULTATION COMMUN A TOUS LES LOTS

PROCÉDURE ADAPTÉE

OBJET DU MARCHÉ :

Etude de l'évolution de la biodiversité Dans le Parc des berges de Somme dans la ZAC Gare la Vallée à Amiens

LOT 1 - analyse de la flore
LOT 2 - analyse de la faune

Consultation n°26.94.017

Maître d'ouvrage : SPL Vallée Idéale Développement

Adresse : Bâtiment Oxygène – 80 rue de la Vallée – 80000 AMIENS

Date limite de réception des offres : **Mercredi 9 Décembre 2026 - Heure : 12h00**

Horaires d'ouverture des locaux : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ 3

1.1. Nature et étendue de la prestation 3

1.2. Décomposition en tranches 3

1.3. Mode de dévolution 4

1.4. Durée du marché, reconduction, délais d'exécution 4

1.5. Marché réservé 4

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION 4

2.1. Procédure de passation 4

2.2. Liste des documents composant le Dossier de consultation (DCE) 5

2.3. Modifications de détail au dossier de consultation 5

2.4. Variantes 6

2.5. Prestations supplémentaires éventuelles 6

2.6. Délai de validité des offres 6

ARTICLE 3 - RETRAIT DU DOSSIER 6

ARTICLE 4 - CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7

4.1. Eléments nécessaires à la candidature 7

4.2. Éléments nécessaires au choix de l'offre 8

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9

5.1. Conditions de la dématérialisation 10

5.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées 11

5.3. Modalités de signature des candidatures et des offres 12

ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE 13

6.1. Critères de jugement des offres 13

6.2. Vérification de la situation de l'attributaire 15

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 15

ARTICLE 8 - PROCEDURES DE RECOURS 16

ARTICLE 1 – OBJET ET DURÉE DU MARCHÉ

1.1. Nature et étendue de la prestation

Le présent marché, qui sera conclu à la suite de la procédure engagée, aura pour **objet** l'étude de l'évolution de la biodiversité du périmètre du parc des berges de Somme dans la ZAC Gare la Vallée à Amiens au regard des travaux de renaturation qui y seront menés.

Le présent marché est un marché alloti.

Le lot 1 porte sur l'analyse de la flore et le lot 2 porte sur l'analyse de la faune :

- **LOT 1 : analyse de la flore**

  Ce lot comprend les prestations suivantes :

  1. L'inventaire et l'analyse des cortèges de flore sur saison complète, pour trois années de relevé
  2. La réalisation et la présentation d'un rapport d'analyse, pour trois années

- **LOT 2 : analyse de la faune**

  Ce lot comprend les prestations suivantes :

  1. L'inventaire et l'analyse des cortèges de faune sur une année, pour un équivalent de trois années, par relevé de terrain et relevé bioacoustique
  2. La réalisation et la présentation d'un rapport d'analyse, pour trois années

La description des prestations est définie dans le CCTP.

Le **lieu d'exécution** du marché correspond (cf. annexes) au parc des berges de Somme et plus précisément :

- au périmètre de la future zone sanctuarisée du projet et des rieux (cours d'eau), confortés et recréés, **pour la tranche ferme**.
- Au périmètre d'une future zone prairiale d'environ 2500 m², **pour la tranche optionnelle.**

Planning prévisionnel indicatif :

- Réception des offres initiales : **le mercredi 9 décembre 2026 à 12h00**
- Commencement des prestations : **semaine du 18 janvier 2027**

Code Nomenclature CPV : 71313000 Services de conseil en ingénierie de l'environnement

1.2. Décomposition en tranches

Il est prévu une décomposition en tranches (pour les lots 1 et 2).

Le marché comporte une tranche ferme et 1 tranche optionnelle définies comme suit :

Tranche ferme : réalisation des prestations composant la mission sur le périmètre de la future zone sanctuarisée du projet et des rieux (cours d'eau), confortés et recréés

Tranche optionnelle : réalisation des prestations composant la mission sur le périmètre de la zone prairiale de 2500 m² envisagée.

1.3. Mode de dévolution

Le marché est alloti.

La mission est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d'un groupement, il ne sera exigé aucune forme particulière au groupement attributaire.

Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Il est possible de présenter une offre pour l'ensemble des lots (2).

Il est possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

1.4. Durée du marché, reconduction, délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'article 3.1 des actes d'engagement de chaque lot. Prévisionnellement, les prestations commenceront au mois de janvier 2027.

Le marché ne sera pas reconduit.

1.5. Marché réservé

Le marché n'est pas réservé.

ARTICLE 2 - ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure de passation

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique, et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une **procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation**.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l'analyse des offres remises par les candidats retenus. Il se réserve toutefois la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après analyse et classement des offres. Il pourra alors examiner uniquement la (ou les) candidatures du (ou des) candidats les mieux classés.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d'engager ou non les négociations, le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l'affirmative, le pouvoir adjudicateur sélectionnera, au maximum, sur la base des critères de sélection des offres, les **quatre premiers candidats issus du classement avec lesquels il négociera**. Dans ce cas, il devra au préalable s'assurer de la régularité de la candidature et de l'offre. En outre, la négociation ne pourra avoir lieu qu'avec les candidats qui ont remis une offre régulière, le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de faire régulariser les offres irrégulières, avant négociation.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation, si elle est mise en œuvre, pourra se dérouler en une ou plusieurs phases. La négociation pourra se dérouler par écrit ou en présentiel.

À l'issue de ces négociations, l'acheteur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse.

2.2. Liste des documents composant le Dossier de consultation (DCE)

Le dossier de consultation remis aux candidats comporte :

- Le présent règlement de consultation (RC) relatif à la présente consultation
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles pour chacun des deux lots du marché
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes pour chacun des deux lots du marché
- La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chacun des deux lots du marché

2.2. Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des marchés de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire excéder un éventuel seuil de procédure, cela entrainerait de fait irrégularité du marché.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

2.3. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard le **vendredi 4 décembre 2026**, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4. Variantes

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

2.5. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 (cent quatre-vingt) jours** à compter de la date limite de réception des offres initiales. En cas de mise en œuvre de la négociation, le délai de validité des offres est fixé à **90 (quatre vingt-dix) jours** à compter de la date limite de réception des offres finales.

ARTICLE 3 - RETRAIT DU DOSSIER

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur **https://marchespublics596280.fr.**

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil

d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique :https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide#

Pour une première utilisation, les candidats peuvent se reporter à la rubrique suivante : https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntreprisePremiereVisite

ARTICLE 4 - CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

4.1. Eléments nécessaires à la candidature

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

1 / Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

2/ Pouvoir de la personne habilitée à engager la société pour chaque membre en cas de groupement

3/ Une déclaration sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement).

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

4/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- Capacité économique et financière :
  - L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
  - Le chiffre d'affaires global des trois dernières années correspondant aux prestations objet du marché

- DC2 ou équivalent : Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

  Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

- Capacités techniques et professionnelles :
  - Références des principaux services similaires :
  - Une liste des principaux services similaires fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services pourront, le cas échéant, être prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
    - Titre d'études et professionnels
  - Indication des titres d'études et professionnels du candidat de même nature que celle du marché public

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** et **4/** ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché.

Pour la présentation des éléments de leur candidature :

- Les candidats pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Un document unique de marché européen (DUME), rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique
- des renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Le DUME peut être accessible :

- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

4.2. Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, **les candidats doivent produire, de façon distincte pour chacun des lots auxquels ils souhaitent répondre, les documents suivants, réunis au sein d'un dossier :**

Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement (et ses annexes) dûment complété pour valoir offre de prix.

- Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations.

  L'acte d'engagement n'a pas à être signé par les candidats. Il sera signée par le seul candidat attributaire avant sa notification à celui-ci. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

- La décomposition du prix global et forfaitaires (DPGF) selon le cadre joint en annexe de l'acte d'engagement.
- Une note méthodologique et technique, pour chacun des lots, de 8 pages (recto) maximum au format A4 (police de type « Calibri » - taille 11) comprenant :
  - Les moyens humains et matériels prévus pour réaliser la mission (exemples : composition de l'équipe dédiée, organigramme, liste du matériel utilisé pendant la mission…)
  - La compréhension, par le candidat, des enjeux de la mission et des besoins de l'acheteur, ainsi que la méthodologie qu'il proposera pour y répondre. Il est notamment attendu que :
    - Le candidat propose un planning du déroulé de la mission en indiquant en particulier les années et saisons des relevés, et le nombre de passages qu'il prévoit.
    - Le candidat propose un choix justifié d'indicateurs à suivre au cours de la mission en précisant dans quelle mesure ils sont pertinents pour répondre aux objectifs de la mission. Les indicateurs choisis devront être faciles à réaliser, à reproduire et à analyser.
    - Le candidat précise le contenu de chaque prestation et de livrables qu'il réalisera, en fonction de la répartition des années d'analyse et d'inventaires et en lien avec le chiffrage qu'il propose dans la DPGF.

      Dans ce cadre, il justifiera notamment l'intérêt de procéder ou non à des inventaires complémentaires avant travaux ou sur des parcelles témoins non travaillées dans le cadre des travaux.

      Ces précisions seront cohérentes avec la proposition d'indicateurs.
- Une note environnementale dans laquelle le prestataire précisera :
  - ses modes de déplacement, pour l'exécution de la mission dans un objectif de réduction des gaz à effet de serre
  - sa méthode d'intervention lors de l'exécution de la mission, dans l'objectif de préserver les habitats et les espèces

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et autres pièces du DCE remis par le pouvoir adjudicateur mentionnés à l'article 2.2, **à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes**, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Seule la forme dématérialisée est admise.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur https://marchespublics596280.fr.

Si le candidat adresse plusieurs candidatures et/ou offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Attention, en conséquence, tout nouveau dépôt d'une candidature et/ou d'une offre doit comporter l'ensemble des documents requis au titre du présent règlement. A défaut, la candidature sera jugée irrecevables et/ou l'offre irrégulière.

5.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les candidats sont informés qu'il est nécessaire d'anticiper le dépôt de leur réponse à la consultation afin d'éviter tout aléa lié au téléchargement des pièces sur la plateforme de dématérialisation. Il est en conséquence recommandé de procéder au dépôt des pièces visées au présent règlement de consultation au plus tard 24 heures avant la date limite de réceptions des offres.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
  ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

5.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique :

https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide#

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

En cas de marché alloti, les candidats répondront de manière séparée pour chaque lot. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde pourra être remise **sur clé USB**.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Société Publique Locale Vallée idéale développement – A l'attention de Monsieur Eric BAZARD, Directeur Général.

Adresse : 80 rue de la Vallée – Bâtiment Oxygène – CS 81105 – 80011 AMIENS cedex 1

Offre pour la consultation n°26.94.017 – Etudes de l'évolution de la biodiversité du périmètre du parc des berges de Somme dans la ZAC Gare la Vallée à Amiens au regard de travaux de renaturation.

Lot n°..... : .....

Candidat :

.....

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

5.3. Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

L'acheteur laisse la possibilité à l'attributaire de signer le marché via une signature électronique ou de le signer manuscritement.

En cas de rematérialisation par le pouvoir adjudicateur des pièces transmises par voie dématérialisée, l'attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces.

En cas de signature électronique, le marché sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être **conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS »**.

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI :
https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

ARTICLE 6 - JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

6.1. Critères de jugement des offres

Pour l'ensemble des lots, le pouvoir adjudicateur attribuera le marché au candidat qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères suivants pondérés :

CRITERE	PONDERATION
Valeur technique	65%
Prix (sur la base de la DPGF)	25%
Valeur environnementale	10%

- **Critère Valeur technique (sur 65 points)**

La valeur technique sera appréciée au regard de la note méthodologique du candidat sur les deux sous-critères suivants :

Adéquation des moyens humains et matériels de la structure déployés pour la mission	*20 points*
Compréhension de la mission par le candidat et pertinence de la méthodologie proposée en conséquence, pour répondre aux besoins de l'acheteur	*45 points*

Méthode de notation du critère « valeur technique » :

	Critère sur 20 points	Critère sur 45 points
Insuffisant	4	5
Moyen	10	22,5
Satisfaisant	17	35
Très satisfaisant	20	45

L'addition des deux sous-critères de la valeur technique donnera une note sur 65 points.

NOTA - application d'une note pondérée :

Après que chaque offre ait été notée individuellement, le candidat ayant la meilleure note totale sur le critère « valeur technique » obtiendra le nombre de points maximal attribué pour le critère (soit 65 points).

La note de chacun des autres candidats, étant, selon une règle de 3, augmentée par référence à la meilleure note.

Par exemple, sur 3 offres reçues, après analyse de la valeur technique, l'une a reçu la note de 32,5/65, l'autre celle de 45/65 et la dernière 52/65.

La meilleure note obtenue par un candidat étant de 52/65, cette offre se verra attribuer la note définitive de 65/65 pour la valeur technique.

Pour les autres offres, la note définitive sera calculée en prenant en compte un **coefficient multiplicateur** défini ainsi :

- Nombre de points maximal attribué au critère /note maximale obtenue, soit ici : 65/52 = 1,25

  - Soit pour la note de 32,5/65 : 32,5 x 1,25 = 40,63 d'où la note définitive de 40,63/65.

  - Soit pour la note de 45/65 : 45 x 1,25 = 56,25 d'où la note définitive de 56,25/65.

  - Soit pour la note de 52/65 : 52 x 1,25 = 65 d'où la note définitive de 65/65.

  Le coefficient multiplicateur est fixé à 1,25 dans cet exemple.

- **Critère Prix (sur 25 points)**

Le critère prix est décomposé de la manière suivante :

La Note N est donnée par la formule : N = 25 x (Pmini/P)

Avec :

- Pmini = offre qui a le montant le plus faible ;

- P = montant de l'offre étudiée ;

P désigne ici la case de la DPGF correspondant au coût total de la mission en euros hors taxe qui est proposé par le candidat.

- **Critère Valeur environnementale (sur 10 points)**

La valeur environnementale sera appréciée au regard de la note environnementale du candidat. Elle est notée de la façon suivante :

	Critère sur 10 points
Insuffisant	2
Moyen	5
Satisfaisant	8
Très satisfaisant	10

Chaque candidat se verra ainsi attribuer une note sur 100, résultant de l'addition de la note technique (sur 65 points), de la note financière (sur 25 points) et de la note environnementale (sur 10 points), qui déterminera le classement.

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

6.2. Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira sans délai, à la demande du pouvoir adjudicateur **les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :**

- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13
- La copie du jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d'accès aux documents éventuellement définies à l'article 5 « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **le mercredi 2 décembre 2026** une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard le **vendredi 4 décembre 2026** à tous les candidats ayant reçu le dossier.

ARTICLE 8 - PROCEDURES DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est le :

Tribunal Judiciaire de Lille

13 avenue du peuple belge – BP 729 – 59034 LILLE

Tél : +33 3 20 78 33 33 - Télécopie : +33 3 20 78 50 09

https://www.justice.fr/annuaire/tribunal-judiciaire-lille

Email : tj1-lille@justice.fr

Délais de recours dont dispose le candidat :

- Référé précontractuel prévu aux articles 2 à 10 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009, art R213-5-1 du code de l'organisation judiciaire, articles 1441-1 et 4441-2 du code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles 11 à 21 de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009, art 213-5-1 du code de l'organisation judiciaire, article 1441.1 du code de la procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Annexe :

- *Attestation sur l'honneur du candidat*

Annexe au règlement de la consultation

Objet de la consultation n°26.94.017 : Etude de l'évolution de la biodiversité dans le Parc des berges de Somme dans la ZAC Gare la Vallée à Amiens

ATTESTATION DU CANDIDAT

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Je soussigné (nom et qualité de la personne habilitée à engager la société)	
Agissant pour le compte de la société	
Adresse :	
N° de SIRET :	

DECLARE SUR L'HONNEUR

Ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique (*).

Fait à.....,

Le.....,

Signature et cachet de la société

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Documents à joindre de manière impérative :

1/ les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration…) ;

2/ le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.